

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 902

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

ARTICLE 14

Rédiger ainsi cet article :

« Le titre XI de la Constitution est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet organisme, outre le coût exorbitant qu'il représente, ne permet pas de remplir une réelle mission efficace d'aide aux pouvoirs publics. Sa suppression est donc parfaitement justifiée.